

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-01

Nomenclature : 7.10.3.

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Nombre de votants : 12

OBJET

**Election du président de séance pour le vote du
compte administratif 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,

Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :
02/04/2024

Etaient présents : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth
CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Joseph LAURIER,
Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT,
François THOMAS

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET

Etaient absents excusés : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant les motifs exposés dans le rapport de M. le président
reproduit ci-dessous :**

*Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil
d'administration élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même
s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer
au moment du vote (article L2121-14 du CGCT).*

*Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir élire un membre du
conseil d'administration pour présider la séance pour le vote du compte
administratif de 2023 du budget du CCAS.*

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- élire Mme Anne-Marie OSWALD, vice-présidente, pour présider la
séance pour le vote du compte administratif de 2023 du budget du
CCAS.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-02

Nomenclature : 7.1.2

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Nombre de votants : 12

OBJET

Approbation du compte de gestion 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, président du CCAS,
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration : 02/04/2024
Etaient présents : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE Josèphe LAURIER, Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT, François THOMAS
Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :
Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET
Etaient absents excusés : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de Mme la vice-présidente reproduit ci-dessous :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2023 présente les résultats suivants :

	Investissement (€)	Fonctionnement (€)
Opérations de l'exercice Recettes	0,00	40 044,10
Dépenses	0,00	32 721,82
Résultat de l'exercice	0,00	7 322,28
Résultat reporté 2022	0,00	4 002,97
Résultat de clôture 2023	0,00	11 325,25

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-02

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget principal,
- **dire** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

Fabrice CHOLLET

La Secrétaire de séance

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-03

Nomenclature : 7.1.2

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Nombre de votants : 11

OBJET

Approbation du compte administratif 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie OSWALD, vice-présidente du CCAS,
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration : 02/04/2024
Etaient présents : Florence BARONNET, Elisabeth CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Josèphe LAURIER, Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT, François THOMAS
Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :
Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET
Etaient absents excusés : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN, Fabrice CHOLLET
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Le compte administratif proposé par M. le président retrace les opérations comptables de l'exercice 2023. Le conseil d'administration examine le compte administratif 2023 du budget du CCAS qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Résultat reporté N-1	: 4 002,97 €
Dépenses	: 32 721,82 €
Recettes	: 40 044,10 €
Résultat N	: 7 322,28 €
Résultat de clôture (cumulé)	: 11 325,25 €

Investissement :

Résultat reporté N-1	: 0,00 €
Dépenses	: 0,00 €
Recettes	: 0,00 €
Résultat N	: 0,00 €
Résultat de clôture (cumulé)	: 0,00 € (I)

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	: 0,00 €
Recettes	: 0,00 €
Solde des restes à réaliser	: 0,00 € (II)

Besoin de financement (cumul I et II) = 0 (excédent de financement)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-03

Sous la présidence de Mme OSWALD, vice-présidente, hors de la présence de M. le président, après délibération, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver et adopter** le compte administratif du budget CCAS pour l'exercice 2023.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

La Vice-Présidente

La Secrétaire de séance

Anne-Marie OSWALD

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-04b

Nomenclature : 7.1.2

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Nombre de votants : 12

OBJET

Affectation du résultat de fonctionnement 2023
Remplace la délibération n° 20240408-04 pour erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, président du CCAS,
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration : 02/04/2024
Etaient présents : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Josèphe LAURIER, Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT, François THOMAS
Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :
Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET
Etaient absents excusés : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Considérant l'erreur portant sur le nombre de conseillers en exercice qui est de 14 et non de 15 comme indiqué dans la délibération n°20240408-04, il convient de remplacer cette dernière pour erreur matérielle par la présente ;

Considérant que le compte administratif 2023 du budget du CCAS présente un excédent de fonctionnement à affecter de 11 325,25 € en 2023,

Considérant que le besoin de financement de la section investissement est nul,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **affecter** la totalité du résultat 2023 de la section fonctionnement, soit 11 325,25 €, en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

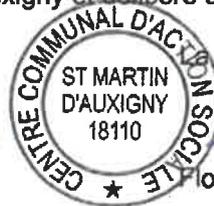
Délibération n° :
20240408-04b

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 322,25
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 002,97
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	11 325,25
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	11 325,25
1) Affectation en réserves R1066 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	11 325,25
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

Fabrice CHOLLET



Secrétaire de séance

Florence BARONNET

Diffusion sur le site internet de la commune le : 17/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-05b

Nomenclature : 7.1.2

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Nombre de votants : 12

OBJET

Approbation du budget primitif du CCAS 2024
Remplace la délibération n°20240408-05 pour erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, président du CCAS,
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration : 02/04/2024
Etaient présents : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Joseph LAURIER, Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT, François THOMAS
Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :
Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET
Etaient absents excusés : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Considérant l'erreur portant sur le nombre de conseillers en exercice qui est de 14 et non de 15 comme indiqué dans la délibération n°20240408-05, il convient de remplacer cette dernière pour erreur matérielle par la présente ;

Considérant le budget 2024 présenté au conseil d'administration.
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 50 137,07 €.
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 0,00 €.

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver et adopter** le budget primitif du CCAS présenté par M. le président pour l'exercice 2024 arrêté au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement,
- **autoriser** M. le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 17/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-06b

Nomenclature : 7.5.2.

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Nombre de votants : 12

OBJET

**Attribution de subventions aux associations
2024**

Remplace la délibération n°20240408-06 pour erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,

Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :
02/04/2024

Etaient présents : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth
CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE Josèphe LAURIER,
Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT,
François THOMAS

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD

Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET

Etaient absents excusés : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN

Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Considérant l'erreur portant sur le nombre de conseillers en exercice
qui est de 14 et non de 15 comme indiqué dans la délibération
n°20240408-06, il convient de remplacer cette dernière pour erreur
matérielle par la présente ;

Sur proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **adopter** l'attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice
2024 :

- 200 € à Aides et Présence,
- 200 € à l'ADMR,
- 200 € au Secours Catholique,
- 150 € au Secours Populaire,
- 100 € à la Fabrique à sourires.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

Fabrice CHOLLET



Secrétaire de séance

Florence BARONNET

Diffusion sur le site internet de la commune le : 17/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-07

Nomenclature : 7.10.1

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Nombre de votants : 12

OBJET

Acceptation de dons

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, président du CCAS,
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration : 02/04/2024
Etaient présents : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE Josèphe LAURIER, Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT, François THOMAS
Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :
Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET
Etaient absents excusés : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Sur proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- décide d'accepter 2 dons de 250 € pour le CCAS de l'association des chasseurs.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 17 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-08

Nomenclature : 8.2.

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Nombre de votants : 12

OBJET

**Aide d'urgence à une famille
Secours n°3/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,

Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :
02/04/2024

Etaient présents : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth
CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Josèphe LAURIER,
Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT,
François THOMAS

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET

Etaient absents excusés : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Sur proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- décide d'accorder à une famille de la commune une aide de 460 €
pour sa facture d'énergie

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 17 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240408-09

Nomenclature : 8.2.

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Nombre de votants : 12

OBJET

**Aide d'urgence à une famille
Secours n°4/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :
02/04/2024
Etaient présents : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth
CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Joseph LAURIER,
Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT,
François THOMAS
Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :
Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET
Etaient absents excusés : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Sur proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- décide d'accorder à une famille de la commune une aide de 570 €
pour sa facture d'énergie

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 17 AVR. 2024